



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Ludovic SICARD à Pierre MASURE, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

ABSENT : Radouane KHABBAL,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_003

7.5 Subventions

Objet : Travaux de réaménagement de bâtiments communaux (atelier et Maison de la culture) – Modification du plan de financement

M. le Maire rappelle le projet de réaménagement des ateliers municipaux (extension et création d'un vestiaire féminin) et de la Maison de la culture (aménagement de locaux associatifs mutualisés) dont le financement a été adopté par délibération en date du 5 décembre 2023.

Afin de prendre en compte l'augmentation sensible du montant estimé de ce projet (207 736.87€ HT contre 170 553,43 € HT prévus) suite à des travaux de toiture indispensables et non détectés initialement et à l'installation d'une casquette sur l'escalier extérieur demandée par l'UDAP, le plan de financement doit faire l'objet de la modification suivante :

Plan de financement :

– Etat (DETR) : 30% x 207 736.87€	62 321.06 € HT
– Région : 18.79% x 207 736.87€	39 039.15 € HT
– Commune de Pavie : 51.21% x 207 736.87€	106 376.66 € HT
Total	207 736,87 € HT
TVA 20%	41 547,38 € HT
TOTAL	249 284.25 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement correspondant,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Pavie, le 19 février 2024

Le Maire

Jean-Michel BLAY

